

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NICE - 0605 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 19/06/2025 - 6816 - 2020 B 02041 - 889 453 478 - 2J

6816

Paie

Gestion

Social

Secretariat

SAS PG2S CONSULT
34 rue de Guernesey
91280 ST PIERRE DU PERRY
SIRET:900 441 411 00015
CODE NAF: 8211Z

Nice, le : 18 juin 2025

DEPOT AG DEPOT DES COMPTES 2023

DEPOT AG DEPOT DES COMPTES 2023	
Dossier:	SARL 2J
Siret:	88 945 334 780 000 000
Date du dépôt:	18/06/2025

Facture à établir à:

PG2S CONSULT
34 rue de Guernesey
91280 ST PIERRE DU PERRY

Payé par

Chèque N°0000 108

Coordonnées de conatct:

pg2sconsult@outlook.fr

06 75 55 76 65

SARL «2J»
Au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 01 rue de Puget
06100 NICE
RCS de NICE 889 453 478 00014 - APE 4722Z

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 10/06/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 10 JUIN à 14 heures,

Les associés de la SARL « 2J », au capital de 1 000 EUROS, divisé en 1 000 parts sociales de 1 EURO chacune, dont le siège social est à NICE-06100-01 rue de Puget, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation de la gérance qui leur a été remise individuellement en mains propres conformément aux statuts.

L'assemblée est présidée par Monsieur JAINAT Sami.

Monsieur le Président constate que sont présents :

- Monsieur JAINAT Sami, propriétaire de	500 parts,
- Monsieur EL MAHDAOUI Jamal, propriétaire de	500 parts,
Totalité des parts représentées :	1 000 parts.

Monsieur Le Président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du Président :

- le projet des résolutions ;
- les A/R des lettres de convocation ;
- le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire, de l'exercice clos le 31/12/2023.
- les pouvoirs des associés représentés par les mandataires.

Le texte des résolutions est proposé à l'approbation de l'assemblée.

SARL «2J»
Au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 01 rue de Puget
06100 NICE
RCS de NICE 889 453 478 00014 - APE 4722Z

Monsieur le Président indique que ces documents ont été adressés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2023 ;
- approbation de ces comptes et quitus à la gérance de sa gestion ;
- affectation des résultats.

Puis il donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient,
Personne ne désirant plus prendre la parole, Monsieur le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant et examiné les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le Bénéfice de l'exercice 4 911.60 EUROS reçoit l'affectation suivante :

-Report à Nouveau Créditeur	4 911.60 Euros
-----------------------------	----------------

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée approuve la rémunération brute du gérant pour l'exercice 2023 : 39 350.00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SARL « 2J »
Au capital de 1 000 Euros
Siège Social : 01 rue de Puget
06100 NICE
RCS de NICE 889 453 478 00014 - APE 4722Z

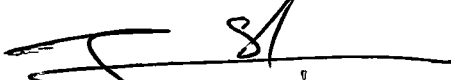
Quatrième résolution :

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès verbal à l'effet d'effectuer les formalités de publicité légale requise.


Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne désirant plus prendre la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé procès verbal, signé par la gérance et les associés présents.

- Monsieur JAINAT Sami



- Monsieur EL MAHDAOUI Jamal



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL 2J	1 RUE PUGET
SIRET 8 8 9 4 5 3 4 7 8 0 0 0 1 4	06100 NICE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:
SIRET

B ACTIVITE
Activités exercées BOUCHERIE, CHARCUTERIE, TRIAITEUR, ALIM. <input checked="" type="checkbox"/> Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)																							
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit																				
Bénéfice imposable à 15%	7 302	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %																					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%																				
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%																				
			PV exonérées (art. 238 quindecies)																				
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 25%;">Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/></td> <td style="width: 25%;">Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/></td> <td style="width: 25%;">Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/></td> <td style="width: 25%;"></td> </tr> <tr> <td>Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies <input type="checkbox"/></td> <td>Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/></td> <td>Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/></td> <td>Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/></td> <td>Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/></td> <td>Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/></td> <td>Autres dispositifs <input type="checkbox"/></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/></td> <td>Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/></td> <td></td> </tr> </table>			Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>		Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>		Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>			Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/>	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>																					
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>																					
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>																					
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>																					
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/>																					
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>																						

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITE INFORMATISEE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1734 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SARL AGECO NICE 22 rue François Aune 06000 NICE Tél: 04 93 82 25 14			
OGA/OMGA	Visueur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 17/05/2024	Lieu: NICE
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Qualité et nom du signataire: Président	
		Signature	JAINAT SAMI

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)		e			f				
		g			h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)				
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
		1	2	3	4	5	6	7	8
M EL MAHDAOUI JAMAIL ASSOCIE 77 BD DE L'ARIANE 06300 NICE		500	2023	30 194					
M JAINAT SAMI ASS.GERANT 05 BD HENRI SAPPIA 06100 NICE		500	2023	31 971					
K DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS									
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					136 195				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)									
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A					0 %	15 %	19 %		
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice									
MVLТ réalisée au cours de l'exercice									
MVLТ restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise SARL 2J Néant *
 Adresse de l'entreprise 1 RUE PUGET 06100 NICE
 Numéro SIRET * 8 8 9 4 5 3 4 7 8 0 0 0 1 4 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				[3 1 1 2 2 0 2 3]		[3 1 1 2 2 0 2 2]		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	40 000	012	40 000	40 000		
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	34 361	030	10 632	23 729		
	Immobilisations financières * (1)	040	3 489	042		3 489		
	Total I (5)	044	77 851	048	10 632	67 219		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060	11 341	062		11 341		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070		157	
		Autres * (3)	072	22 441	074	22 441	18 173	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	69 437	086	69 437	35 126		
	Charges constatées d'avance *	092		094		1 640		
		Total II	096	103 218	098	103 218	84 199	
		Total général (I+II)	110	181 069	112	170 437	149 490	
PASSIF				Exercice N	Exercice N-1			
				NET 1	NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000			
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126		100	20			
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134		7 060	376			
	Résultat de l'exercice	136		4 912	6 764			
	Subventions d'investissement	137						
	Provisions réglementées	140						
		Total I	142	13 071	8 160			
Provisions pour risques et charges	154							
Emprunts et dettes assimilées	156							
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
Fournisseurs et comptes rattachés	166		76 485	64 584				
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	3 084	44 166	40 958				
Comptes courants d'associés	173		36 715	35 784				
Autres dettes	175			5				
Produits constatés d'avance	174							
	Total III	176	157 366	141 331				
	Total général (I + II + III)	180	170 437	149 490				
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 781		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise SARL 2J

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le					
		13	1	2	2	0	2			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209			210	1 196 937	1 035 533			
	Production vendue { biens services * }	215			214					
		217			218					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée *				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226					
	Autres produits				230	3 997	5 887			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	1 200 934	1 041 421			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	895 329	760 683			
	Variation de stock (marchandises) *				236	17 761	12 184			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	1 321	8 423			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail - mobilier - immobilier)				242	77 679	72 469			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 764		244	5 572	4 240			
	Rémunérations du personnel *				250	136 732	120 693			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	52 133	45 807			
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255			254	4 854	3 558			
	Dotations aux provisions				256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			262	143	157			
		260								
	Total des charges d'exploitation (II)				264	1 191 524	1 028 213			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	9 409	13 208				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280						
	Produits exceptionnels (IV)			290						
	Charges financières (V)			294	14	81				
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D) }	347			300	3 389	4 567			
		348								
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	1 095	1 797				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	4 912	6 764				
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	4 912	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	1 095					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	1 295					
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 septies)	138	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexties A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodécies)	991				
	Divers ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Crédence due au report en arrière du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septies)	992	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	7 302	354				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356						
	Déficits antérieurs reportables : *						360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	7 302	372				

Désignation de l'entreprise : SARL 2J

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	40 000	402		404		406	40 000	40 000	
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	14 594	442	6 781	444		446	21 375	21 375	
	Installations générales agencements divers	450	2 574	452		454		456	2 574	2 574	
	Matériel de transport	460	10 413	462		464		466	10 413	10 413	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	3 489	482		484		486	3 489	3 489	
TOTAL		490	71 070	492	6 781	494		496	77 851	77 851	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 820	532	2 791	534		536	6 611		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	91	542	323	544		546	414		
	Matériel de transport	550	1 867	552	1 740	554		556	3 607		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	5 778	572	4 854	574		576	10 632		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL 2J

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381				
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325				
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327				
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380				
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326				
N° du centre de gestion agréé	388				
Montant de la TVA collectée	374			67	939
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378			58	479
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397				

5

Désignation de l'entreprise : SARL 2J		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023		et clos le : 31/12/2023	
		Durée en nombre de mois	1 2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	4
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	1 196 937
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	1 196 937
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	17
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	3 980
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	3 997
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	906 326
Variation négative des stocks		145	17 761
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	41 982
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	143
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	966 212
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 234 722
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	234 722
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	1 196 937
Effectifs au sens de la CVAE *		023	3
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2023
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises qualification des effectifs

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET

8 8 9 4 5 3 4 7 8 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL 2J

ADRESSE (voie)

1 RUE PUGET

CODE POSTAL

06100

VILLE

NICE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille EL MAHDAOUI Prénom(s) JAMAILNom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 500Naissance : Date 260376 N° Département 99 Commune Pays MAAdresse : N° 77 Voie BD DE L'ARIANECode postal 06300 Commune NICE Pays FranceTitre (2) M Nom de famille JAINAT Prénom(s) SAMINom d'usage % de détention 50.00 Nb de parts ou actions 500Naissance : Date 081299 N° Département 99 Commune Pays MAAdresse : N° 05 Voie BD HENRI SAPPIACode postal 06100 Commune NICE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.